

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/07/2026 - 17377 - 2023 B 03542 - 980 531 347 - A2M

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SASU A2M		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		15, rue du Soleil Levant 44430 La Remaudière			
SIRET		9 8 0 5 3 1 3 4 7 0 0 0 1 4			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent* 15	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 5	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		040	
	Immobilisations corporelles*	014		042	
	Immobilisations financières* (1)	028		044	
		040	75 289	048	75 289
	Total I (5)	044	75 289	048	75 289
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068	070		
		072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	1 943	086	1 943
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	1 943	098	1 943
	Total général (I + II)	110	77 232	112	77 232
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134	-406		
	Résultat de l'exercice	136	5 753		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	10 347		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 354		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	1 985		
	Comptes courants d'associés	173	13 851		
	Autres dettes	175	49 695		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	66 885		
Total général (I + II + III)		180	77 232		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme par rapport à l'originale

SASU A2M

SASU au capital de 5 000,00 euros

Siège social : 15, rue du Soleil Levant 44430 La Remaudière

RCS n°980531347- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le 26 mars 2026, à 16 h 00, le soussigné M DEUX FABIEN, actionnaire unique de la société SASU A2M dont le siège social est situé à 15, rue du Soleil Levant 44430 La Remaudière a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par M DEUX FABIEN.

Le Président constate que :

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

Le Président rappelle à l'assemblée **l'ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/12/2025.
- Affectation du résultat.
- Filiales et participations.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 5 752,69 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 5 752,69 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 287,63 Euros ;
- Au report à nouveau pour 5 059.55 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'actionnaire unique du 26/03/2026.

Signature de la Présidence :

M DEUX FABIEN



Extrait du PV de l'AGO
Certifié conforme par
rapport à l'originale